



Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2010, Université Montpellier 1 - UM1.
hceres-02040731

HAL Id: hceres-02040731

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040731>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague A

ACADÉMIE : MONTPELLIER

Établissement : Université Montpellier 1

Demande n° S3110059904

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit public

Présentation de la mention

L'offre d'ensemble en matière de « Droit public » comporte six spécialités, qui se situent dans la continuité d'anciennes formations, le plus souvent bien rodées, avec quelques ajustements dans les intitulés, améliorations et innovations. Elle est organisée autour de deux grands pôles :

D'une part une spécialité recherche intitulée « Droit public général » qui offre une formation approfondie dans les principales branches de la matière - identifiées par trois « parcours » distincts - pour former des enseignants-chercheurs, et préparer les meilleurs étudiants au doctorat et à l'agrégation de droit public. Cette filière à vocation universitaire correspond à la vocation naturelle d'une faculté de droit aussi ancienne et prestigieuse que celle de Montpellier. Elle bénéficie de la présence d'un corps professoral diversifié et rajeuni, avec des spécialistes renommés dans les différentes disciplines du droit public.

Par ailleurs, quatre spécialités professionnelles sont bien identifiées, avec une forte insertion locale mais également un rayonnement certain, dans des matières en excellente adéquation avec la demande des étudiants et les besoins de l'emploi. Il s'agit des M2 professionnels « Contrats publics et partenariats », « Administration territoriale », « Droit des finances publiques et fiscalité » - qui sont des filières classiques de droit public ayant fait leurs preuves - et « Droit et gestion de l'environnement et développement durable » - une filière juridique multidisciplinaire dont le rattachement au droit public résulte d'une restructuration récente.

Une nouvelle filière « transnationale » de caractère tubulaire sur deux ans, présentée sous le titre « Droit et politique de l'intégration européenne : droit constitutionnel européen » est plus difficile à définir. Elle a été habilitée lors de la vague B et le M1 a été ouvert en 2008-2009. Cette spécialité qui correspond à un projet scientifique original aussi ambitieux qu'inclassable, présente l'intérêt de reposer sur la coopération entre quatre universités européennes, mais s'intègre mal dans l'offre locale, ce qui est d'autant plus regrettable que des synergies évidentes et des économies de moyens pourraient être établies, notamment en matière de droit européen et international, en renforçant l'attractivité du M2 recherche « Droit public général ».

Avis condensé

- Avis global :

La stratégie d'ensemble des publicistes de Montpellier est cohérente, réfléchie et adaptée, compte tenu des flux d'étudiants, avec une offre diversifiée permettant de maintenir une spécialité « généraliste » de haut niveau, vouée aux carrières universitaires de l'enseignement et de la recherche, tout en offrant une série de spécialités professionnelles à fort potentiel, très lisibles et bien intégrées dans le contexte régional et national, et réactives, avec une évaluation systématique des attentes qui leur permet d'évoluer en fonction des besoins.

Il est plus difficile de définir la rationalité de la filière « transnationale », alors que des expériences identiques sont déjà bien établies dans le cadre européen - certaines impliquant d'ailleurs déjà l'Université Montpellier 1 (UM1) - et que le label *Erasmus Mundus* ne lui a pas été accordé d'emblée - ou d'en faire le bilan, alors même que l'expérience est à sa phase de rodage et que cette partie du dossier reste très incomplète. Il ne faudrait pas que



cette initiative remet en cause la cohérence d'ensemble du projet collectif et la nécessaire synergie entre les grandes branches du droit public, sans parler de la mutualisation des enseignements, compte tenu des effectifs.

- Points forts :
 - Un bon équilibre entre la filière généraliste - avec ses trois parcours - et les quatre spécialités professionnelles.
 - Une équipe pédagogique complète et diversifiée, appuyée sur des centres de recherche dynamiques et réputés.
 - Une bonne mutualisation des enseignements, pour tenir compte de l'évolution des flux d'étudiants.
- Points faibles :
 - La diminution des candidatures qui, à terme - si la tendance observée se poursuit - risquerait de menacer la sélectivité et donc la viabilité de la spécialité recherche.
 - L'absence de culture de l'évaluation dans les filières les plus classiques, contrairement aux filières professionnelles, qu'il s'agisse de l'origine géographique des étudiants, de leurs attentes ou des débouchés professionnels.
 - Le manque de données élémentaires sur l'organisation de la nouvelle spécialité transnationale, non seulement sur les flux ou les débouchés, mais également sur les langues de travail, les méthodes et les objectifs de la formation.
- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A
- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait d'améliorer l'évaluation et l'auto-évaluation, afin de permettre un meilleur bilan de l'adéquation de l'offre à l'évolution de la demande et - à terme - en tirant les conséquences pour simplifier la maquette en la rendant encore plus lisible.

L'existence de trois « parcours » qui sont en fait des spécialités dans la spécialité, au sein du M2 recherche « Droit public général » ne semble pas répondre à une nécessité évidente, au regard du faible nombre des candidatures concernées par certaines de ces filières, alors même que la mise en place récente d'une spécialité « transnationale » contribue à disperser les moyens, au lieu d'établir des synergies en mutualisant les enseignements et de renforcer les points forts de l'offre de formation.

Avis détaillé

1 ● OBJECTIFS (scientifiques et professionnels) :

Conformément à sa belle tradition historique et à sa vocation de grande université juridique à rayonnement national et international, l'UM1 offre un ensemble de formations de haut niveau, ayant pour but de former des publicistes de qualité, soit pour les carrières universitaires de l'enseignement et de la recherche - y compris l'agrégation de droit public - soit pour fournir des cadres supérieurs aux différentes fonctions publiques, de l'Etat ou de l'administration territoriale, ainsi qu'à leurs partenaires parapublics ou privés.

Cette offre est en parfaite adéquation avec l'existence d'un corps professoral nombreux, diversifié et rajeuni, comportant des spécialistes reconnus dans leur discipline, tout comme avec les attentes des partenaires professionnels sur le plan local, dans les juridictions, les administrations, les cabinets ou les entreprises.

2 ● CONTEXTE (positionnement, adossement recherche, adossement aux milieux socio-professionnels, ouverture internationale) :

L'offre de l'UM1 est originale et cohérente, équivalente à celle des grandes universités parisiennes ou de province, avec le choix de filières professionnelles attractives qui se distinguent bien des offres « concurrentes ». Les candidatures viennent très largement de l'extérieur pour les filières les plus courues - sans que les statistiques fournies ne permettent de préciser l'origine géographique, nationale ou internationale des dossiers.

Un des atouts de l'UM1 est l'existence en son sein de trois grands centres de recherche dans le champ du droit public, ayant le statut de laboratoire d'accueil, qui se traduit par de nombreuses allocations de recherche et soutenances de thèses, ainsi que des résultats spectaculaires au CNU (Conseil national des universités).



Les spécialités professionnelles bénéficient également de ce contexte, avec des inscriptions en thèse, même si leur vocation première est l'insertion rapide dans la vie active.

A cet égard, l'appel à des personnalités extérieures, l'ouverture sur les milieux professionnels, la politique des stages et le suivi des débouchés, l'évaluation systématique, parfois des initiatives originales en matière de communication et d'informatique, sont des atouts précieux qui renforcent l'attractivité des spécialités concernées.

L'ouverture internationale est le fait des candidatures individuelles - certaines filières comme le droit européen et international attirant les meilleurs étudiants européens - ou de la mise en place d'une spécialité de master « transnationale » qui doit encore faire ses preuves.

3 • ORGANISATION GLOBALE DE LA MENTION (structure de la formation et de son organisation pédagogique, politique des stages, mutualisation et co-habilitations, responsable de la formation et équipe pédagogique, pilotage de la formation) :

Les responsables des spécialités et même des « parcours » sont clairement identifiés. A chaque niveau des équipes pédagogiques sont mises en place, avec l'ensemble des enseignants concernés. Cette concertation permanente qui a permis la mise en place d'une offre cohérente et diversifiée, sert également à une évaluation régulière du bon fonctionnement des différentes formations et de leur adéquation aux besoins. Ce faisant, la cohérence d'ensemble en matière de droit public et l'autonomie relative des différentes branches sont bien combinées.

La mutualisation est systématique au sein de la spécialité recherche, faute d'effectifs suffisants. Au contraire, elle est récusée par les spécialités professionnelles, les étudiants réclamant eux-mêmes des enseignements sur mesure pour leur filière.

La spécialité transnationale représente aussi un cas à part, ne pratiquant pas la mutualisation, mais étant fondé sur une co-habilitation avec des universités européennes, en Espagne, en Italie et en Pologne.

4 • BILAN DE FONCTIONNEMENT (origines constatées des étudiants, flux, taux de réussite, auto-évaluation, analyse à 2 ans du devenir des diplômés, bilan prévisionnel pour la prochaine période) :

Les chiffres bruts sont assez préoccupants pour les trois parcours de la spécialité recherche « Droit public général », alors que le dossier vise des effectifs de 75 étudiants, également répartis en trois groupes. Or le nombre d'étudiants inscrits est passé en 3 ans de 49 à 42 puis 40 étudiants. La diminution du vivier des candidatures ne peut qu'hypothéquer le taux de sélectivité des dossiers qui est tombé à 1/3. Dans le même temps la spécialité « transnationale » qui vise à recruter 40 étudiants, n'avait que 15 et 18 inscrits pour ses premières promotions.

Au contraire les quatre spécialités professionnelles se fondent sur un étiage de 25 étudiants par spécialité, ce qui est la situation actuelle, avec dans certains cas un taux de sélection de 1/10 et une forte attractivité externe, représentant parfois 2/3 des dossiers de candidature. Quelle que soit l'excellence de l'offre de l'UM1, cette divergence des flux constatés et des tendances ne manque pas d'être particulièrement préoccupante pour l'avenir.

S'agissant du devenir des diplômés, les données disponibles sont très variables. En dehors des carrières universitaires, avec la maîtrise de conférence et l'agrégation de droit public, peu de précisions sont fournies sur le devenir des étudiants du master recherche. Au contraire, les masters professionnels affichent une excellente culture du résultat, à travers l'évaluation systématique, l'ouverture aux milieux professionnels, le suivi des débouchés, parfois grâce au relais d'associations de diplômés ou de sites informatiques.

L'effort d'adaptation des spécialités les plus pointues augure très bien de l'avenir, avec une excellente insertion locale qui correspond aux besoins constatés, s'agissant notamment des « Contrats publics et partenariats », de l'« Administration territoriale » ou du « Droit des finances publiques et fiscalité » ; l'adaptation de ces filières, avec l'ouverture aux partenariats public-privé illustre bien la volonté de répondre à la demande et de trouver de nouveaux débouchés.

Plus problématique est le devenir des filières les plus générales - voire les plus vagues s'agissant de la spécialité « transnationale » - alors même que l'absence d'évaluation, quand ce n'est pas un certain dédain affiché de l'évaluation par les étudiants, risque d'empêcher tout bilan systématique. Un cas à part est la spécialité « Droit et gestion de l'environnement et développement durable », qui n'offre pas une spécialisation en droit public, mais une formation juridique transversale, sans qu'on puisse savoir si cela correspond vraiment à des besoins professionnels bien définis ou à une sorte « d'effet de mode » à l'égard des étudiants.

Avis par spécialité

Droit public général

- Avis :

La légitimité de cette filière est forte. Elle a pour raison d'être de former les meilleurs publicistes, dans de grandes métropoles régionales, en préparant les concours nationaux, comme l'agrégation de droit public. La Faculté de droit bénéficie d'atouts importants pour maintenir cette grande tradition historique et rayonner sur l'extérieur, notamment à l'échelle européenne, grâce à des spécialités reconnues. Pour autant la contradiction entre la vocation élitiste d'une formation d'excellence et le déclin du nombre des candidatures risque de devenir impossible à gérer, si un sursaut n'est pas constaté dans les prochaines années.

- Points forts :

- Une équipe pédagogique de grande qualité, diversifiée et cohérente.
- Un appui sur des centres de recherche dynamiques et reconnus.
- Un effort de mutualisation et de rationalisation de l'offre.

- Points faibles :

- La réduction des flux de candidatures.
- Le maintien quelque peu artificiel de trois « parcours » au sein d'une même spécialité.
- Le manque de culture d'évaluation.

- Recommandations pour l'établissement :

- Renforcer l'attractivité de la filière en faisant des efforts de communication à l'échelle nationale ou au niveau européen, en s'appuyant sur les pôles d'excellence qui existent.
- Envisager à terme la fusion des « parcours » et une mutualisation complète, si les flux ne permettent pas de maintenir des effectifs significatifs dans certains parcours. Introduire des cours généraux fédérateurs dans les disciplines de base, droit public, droit international public.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Droit et politique de l'intégration européenne : droit constitutionnel européen

- Avis :

L'intérêt théorique de la problématique, même si elle est en décalage avec la réalité politique de l'Union européenne, est évident, tout comme l'utilité de mettre en place un réseau universitaire à l'échelle du continent. Pour autant le dossier fort incomplet, ne précise pas certains éléments de base, comme les langues de travail ou les critères du choix des partenaires et la relation avec les autres réseaux déjà en place, auxquels participe déjà l'UM1, sans parler des instituts soutenus par l'Union européenne, comme le collège de Bruges où l'Institut universitaire de Florence. Au regard de ces centres reconnus, les partenaires de ce master transnational peuvent sembler de moindre dimension. A cet égard, l'absence de reconnaissance par l'Agence *Erasmus Mundus* reste préoccupante, dans l'attente de la réponse à une nouvelle demande qui vient d'être présentée. L'organisation du cursus présentée de manière intégrée sur deux ans est de forme tubulaire, sans indication sur des passerelles éventuelles, ni précision sur la gestion des flux (après un premier semestre à Barcelone, comment les 40 étudiants se partagent-ils au second semestre entre Montpellier et Milan ?), encore moins sur les questions d'intendance concernant l'accueil et le suivi personnalisé des étudiants étrangers. A fortiori les indications sur les débouchés éventuels restent vagues. Il s'agit donc d'un pari et le bilan de l'expérience devra être fait, tôt ou tard.

- Points forts :

- Une ambition théorique à l'échelle européenne.
- Le régime de co-habilitation avec des partenaires étrangers.
- L'ouverture internationale offerte aux étudiants.



- Points faibles :
 - Le flou du contenu scientifique et du fonctionnement pratique, notamment en matière de gestion administrative d'une formation individualisée particulièrement lourde.
 - L'absence d'étude de marché et d'indications sur les flux croisés et les débouchés.
 - Le cloisonnement à l'égard des spécialistes de droit européen de l'UM1.
- Recommandations pour l'établissement :
 - Présenter un dossier plus complet, rendant plus lisible le contenu scientifique (l'intitulé retrace mal le contenu) et le suivi pédagogique de la spécialité.
 - Préciser la gestion des flux d'entrée et de sortie avec les différents partenaires, en développant une autoévaluation effective.
 - Encourager une meilleure synergie avec les spécialités concernées au sein même de l'UM1, et mettre en place le cas échéant des passerelles dans la formation tubulaire.
- NOTATION (A+, A, B ou C) : B

Contrats publics et partenariats

- Avis :

Excellent dossier, pour une filière qui s'inscrit dans le prolongement d'un ancien DESS « Contrats et marchés publics » mais qui est en adaptation constante, en fonction des besoins du marché. Une bonne relève à la tête de la spécialité a assuré la continuité des succès obtenus, avec une ouverture aux partenaires privés, professions libérales ou entreprises, ce qui permet de bénéficier de la taxe d'apprentissage. La culture de l'évaluation va de pair avec une politique de communication très dynamique et une forte attractivité extérieure.

- Points forts :
 - Une équipe pédagogique de grande qualité, particulièrement mobilisée et ouverte sur l'extérieur.
 - Une évaluation et une réactivité permanentes.
 - Une excellente insertion dans les milieux professionnels.
- NOTATION (A+, A, B ou C) : A+

Administration territoriale

- Avis :

Une filière bien rodée depuis 25 ans qui correspond à des besoins locaux, pour former les cadres des administrations décentralisées, des collectivités territoriales, mais aussi leurs partenaires privés. La formation est multidisciplinaire, ce qui constitue une originalité au sein de la mention « Droit public ». Une évaluation systématique permet l'adaptation régulière de la filière à la demande, avec là aussi une bonne attractivité et des résultats très satisfaisants.

- Points forts :
 - Une équipe pédagogique ouverte sur l'extérieur, avec le recours à des praticiens.
 - La bonne adaptation aux besoins, grâce à une évaluation systématique.
 - La mise en situation des étudiants.
- Points faibles :
 - L'absence de prolongement en matière de recherche
 - L'utilité de renforcer la préparation aux concours, en liaison avec l'IPAG (Institut de préparation à l'administration générale).
- Recommandation pour l'établissement :

La formation est solide et classique, la coopération avec l'IPAG pourrait être renforcée.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A



Droit des finances publiques et fiscalité

- Avis :

Cette spécialité professionnelle prend suite d'un master de « Droit public financier » ; elle est originale, y compris à l'échelle nationale, en offrant une formation généraliste de droit public, ce qui peut avoir pour contrepartie de limiter les débouchés dans le secteur privé. Elle bénéficie d'une petite équipe de spécialistes et débouche sur des recherches intéressantes. Une meilleure synergie avec le master recherche « Droit public général » pourrait être développée, s'agissant d'une discipline de base de la matière, en rendant plus lisible la maquette de la formation.

- Points forts :

- Une spécialisation originale et bien identifiée.
- Le lien avec la recherche.
- Les flux réguliers.

- Points faibles :

- La taille restreinte de l'équipe pédagogique.
- Le manque de lisibilité de la maquette, à la fois généraliste et cloisonnée.
- Le manque de culture d'évaluation.

- Recommandations pour l'établissement :

- Renforcer l'évaluation et élargir l'équipe pédagogique, en établissant une meilleure synergie avec le master recherche « Droit public général ».
- Clarifier le contenu, très fractionné dans la maquette actuelle, et indiquer clairement dans les intitulés que l'approche de la spécialité est celle du droit public.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Droit et gestion de l'environnement et développement durable

- Avis :

Cette spécialité très large, qui existe depuis 1999, est atypique dans l'offre de la mention, à la suite d'un attachement récent, puisqu'elle vise une triple compétence « en droit, en gestion et en management de l'environnement ». Elle a une vocation « opérationnelle » et une forte attractivité sans qu'on puisse dire si elle offre des débouchés professionnels durables, dans le public et le privé. Son caractère transversal - adossé à deux laboratoires, un de droit administratif, l'autre d'économie - constitue une originalité par rapport aux masters de droit de l'environnement déjà bien connus dans d'autres grandes universités.

- Points forts :

- L'attractivité d'une filière originale, gage d'une forte sélectivité.
- L'ouverture sur le monde professionnel et l'originalité d'un stage de longue durée.
- La part de la formation continue.

- Points faibles :

- L'équipe pédagogique est assez réduite, avec 2/3 d'intervenants extérieurs.
- L'intégration structurelle dans l'ensemble du master « Droit public » reste à faire.
- La faible prise en compte de la dimension internationale et européenne.

- Recommandations pour l'établissement :

- Renforcer l'ouverture internationale.
- Favoriser l'intégration dans l'ensemble de la mention.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A